

LURCY FLASH INFO Juin 2012

LE MOT DU MAIRE

Dans une commune comme la nôtre, certains projets mobilisent plus que d'autres : l'aménagement du cœur de village prend enfin forme ; tout ce qui n'était jusqu'alors que sur le papier (nous vous avons communiqué le plan dans le bulletin de janvier) verra sa concrétisation par le début des travaux à la fin du mois de juin ; ceux-ci devraient durer 2 à 3 mois et nous veillerons à ce qu'ils engendrent le moins de gêne possible durant la période estivale.

Le site internet de la commune www.lurcy.fr sera accessible au public à partir du 14 juillet 2012 ; nous l'avons voulu simple, utile et convivial ; nous serons à l'écoute de toutes vos remarques quant à son utilisation.

Le ramassage des ordures ménagères semble avoir posé quelques problèmes à certains d'entre vous durant ces dernières semaines. Nous vous rappelons que la collecte sélective (les sacs jaunes) ne s'opère que les semaines paires ; lorsque le jour de ramassage tombe un jour férié, qu'il s'agisse des sacs jaunes ou des containers, la collecte s'opère la semaine suivante, au jour habituel. Il serait donc souhaitable, pour des raisons d'hygiène et d'esthétique, que les sacs non ramassés ne demeurent pas en bordure de voie publique pendant plusieurs jours. Ils sont tentants pour les animaux et pour les amateurs de mauvaises blagues, comme on a pu le constater dans plusieurs de nos rues dans la nuit du 3 au 4 juin dernier ...

Le Conseil Municipal a voté son budget 2012 sans augmentation des taxes communales ; les finances très saines, malgré le poids de l'inflation et la stagnation des dotations de fonctionnement de l'État, ont permis de négocier un petit emprunt pour mener à bien plusieurs projets. Si la lucidité et l'attention sont plus que jamais de mise, c'est bien avec optimisme qu'il nous faut ensemble regarder l'avenir.

Nous souhaitons bienvenue à nos nouveaux habitants et je profite de ce bulletin pour lancer un appel aux créatifs de la commune : nous sommes la dernière commune de la Communauté de Communes à ne pas avoir de logo ; aussi, si vous vous sentez l'âme d'un infographiste bénévole, à vos souris et claviers !

Je terminerai ces quelques lignes en remerciant vivement les habitants qui sont venus prêter main forte aux élus pour la tenue de notre bureau de vote lors des différents scrutins.

Très cordialement et en vous souhaitant à tous un été reposant.

Le maire, Nathalie BISIGNANO

LES CHANTIERS REALISES :



- Pose de barrières place de l'église.
- Construction de locaux de rangement pour le restaurant et Lurcy Animation.



LES CHANTIERS EN COURS :

- Cœur de village.
- Trottoirs Chemin de la Cure.





THEATRE

La pièce de théâtre organisée le 21 janvier dernier par la troupe « Les Balladins » a rencontré un beau succès auprès des spectateurs présents.

Un nouveau spectacle vous sera proposé début 2013.

La date sera communiquée dans le prochain bulletin municipal et par des affichettes dans vos boîtes aux lettres.



SECHERESSE

En cas d'un été très sec, il est rappelé aux habitants de limiter les quantités d'eau consommées au quotidien, d'éviter tout gaspillage et de contribuer à la bonne qualité des eaux par une utilisation raisonnable de cette ressource.



La mairie sera fermée du 24 juillet au 14 août inclus.

Des permanences seront assurées le 27 juillet, 3 août et 10 août de 16h à 18h.



MARCHE DU TERROIR

Le marché du terroir organisé par le CCAS a eu lieu cette année le 22 avril.

La participation a été un peu plus importante que les années précédentes et les exposants satisfaits ont déjà répondu présent pour l'année prochaine.



REPAS DES ANCIENS

C'est le 17 décembre dernier que s'est tenu le repas des anciens invités par le CCAS.

Celui-ci s'est poursuivi dans l'après-midi dans la bonne humeur avec des danses au son de l'accordéon.





LURCY SOLIDAIRE

Lors de vos absences pour les congés, 365 jours par an, vous avez la possibilité de signaler vos dates de séjour extérieur à la gendarmerie qui peut ainsi faire des patrouilles vers votre domicile. Vous avez également la possibilité de communiquer ces dates à la mairie, les élus de permanence cet été pourront en complément effectuer la même démarche.



ORDURES MENAGERES

Le SMIDOM travaille actuellement sur le mode de financement de la redevance incitative. L'ensemble du projet devrait être présenté pour la rentrée.

Mais, dorénavant et déjà, il semble que la collecte au porte à porte du tri sélectif ne donne pas de résultats suffisamment satisfaisants : les usagers ne sont pas assez disciplinés et mettent dans les sacs destinés au recyclage des emballages polluants, ce qui détruit le côté lucratif de la revente ; d'autre part, certains ne font plus l'effort de porter le verre au point d'apport volontaire et le mettent dans les containers.



ALLO SERVICE PUBLIC

La réponse à vos questions administratives :

Tél : 39 39 ou service-public.fr
du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 14 h



SALLE POLYVALENTE

La location de la salle polyvalente est réservée aux habitants de LURCY et aux agents communaux.

Tarifs :

220 € pour une journée

280 € pour deux jours

130 € pour un vin d'honneur

Le coût du nettoyage est compris dans les tarifs de location. Paiement préalable par chèque à la remise des clés. Une caution de 350 € devra également être versée et ne sera restituée qu'après l'état des lieux final. L'organisateur est seul responsable des dégâts occasionnés aux installations.

A partir de minuit, le niveau sonore doit être fortement diminué pour respecter la tranquillité du voisinage.

Selon la réglementation préfectorale en vigueur, toutes les manifestations devront être terminées au plus tard à deux heures du matin.



STOP AMBROISIE

Chaque année, 800 à 1000 ha de plus sont infestés en Rhône-Alpes où l'index pollinique de cette plante a doublé en 20 ans. Selon le ministère de la Santé, 6 à 12% de la population de la région est allergique à l'ambroisie. La destruction en est rendue obligatoire par arrêté préfectoral et soumis à une amende en cas de non respect.





Les nuisances :

L'utilisation d'engins bruyants, pouvant gêner le voisinage, est réglementé.

Les horaires autorisés sont :

- les jours ouvrables :
de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis :
de 9h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés :
de 10 h à 12 h



Arrêté Préfectoral portant réglementation du brûlage des déchets végétaux

- le brûlage des déchets ménagers et assimilés sont interdits.
- toutefois afin de prendre en compte les pratiques locales le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé.

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes

- les déchets de bois devront être suffisamment secs pour brûler facilement en produisant un minimum de fumée.
- le brûlage les déchets végétaux à forte teneur en eau (verdure, pelouse ...) est interdit.
- le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- l'adjonction de tout produit (pneus, huile de vidange, gasoil) est interdit
- le brûlage doit se faire entre le lever du jour et 20 h.
- Une distance minimum de 25 mètres d'une voie de circulation est à respecter.



Ils découvrent le village

Le 28 décembre 2011, est née Melissa Lucie DEGARAT, fille de DEGARAT Sylvain et FAYARD Marilyne.

Le 22 mars 2012, est né Lisandro Mickaël BURTIN ALEJANDRO, fils de BURTIN Aurélien et de Natacha Nathalie ALEJANDRO.



LURCY ANIMATION

Le 29 avril a eu lieu une marche suivie d'un pique-nique en bord de Saône.



Petit rappel des prochaines manifestations de Lurcy Animation :

- Samedi 30 juin : repas champêtre.
- Dimanche 26 août : marche avec pique nique.
- Dimanche 16 septembre : vente Moules Frites.
- Mercredi 31 octobre : Halloween.
- Samedi 1er décembre : Téléthon.



Horaires d'été de la déchetterie de Francheleins

Lundi - mardi - jeudi : 14 h à 18 h

Mercredi , vendredi :

9 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h

Samedi : 9 h à 13 h et 14 h à 18 h



Rédaction: Commission Communication